La visite du président de la république avec mes lunettes

L’euphorie et la tension retombées, je vais me livrer à un exercice délicat : l’analyse, forcément subjective de la visite du Président Macron à Mayotte.

Rien de tel qu’un peu de recul pour lire les choses.

Je vais donc tenter de livrer le fonds de ma pensée sur cette visite présidentielle dont le terme « historique » n’est pas usurpé : d’abord par ce que c’est la première fois qu’un président de la république en exercice passe la nuit à Mayotte et surtout, vient d’abord à Mayotte avant de se rendre à La Réunion.

Toujours pour la forme, on retiendra cette phrase en shimaore : « Maore na Farantsa paka tcho ».

Sur le fond, son très attendu discours sur la rocade de Mamaoudzou, s’articule sur quatre piliers :

**Mayotte c’est la France et La France c’est :**

**• La Sécurité**

De l’aveu de tous les observateurs, la visite du chef de l’Etat était placée sous le signe de la sécurité et l’immigration clandestine, d’entrée de jeu Emmanuel MACRON a multiplié les gestes et les symboles  dans cette direction :

-Embarquement à bord de l’intercepteur de la PAF dès sa sortie de l’aéroport

-Présentation à bord du dispositif shikandra ;

-Présentation des unités engagées sur l’opération SHIKANDRA et remise d’écuissons d’épaule communs aux 9 forces engagées à la Rocade de Mamoudzou,

-Echanges avec les forces de l’ordre sur la lutte contre l’immigration clandestine à Hamjago

-Survol du dispositif maritime à bord d’un hélicoptère

Le président MACRON avait annoncé aux élus Maorais présents à l’Elysée en février dernier le plan Arpie calqué sur le modèle Guyanais à pour lutter contre l’immigration clandestine.

Le 26 Aout, soit 6 mois plus tard, Annick Girardin annonce le plan pour le renforcement et l’approfondissement de la lutte contre l’immigration clandestine shikandra.

Shikandra est le nom d’un poisson de la race des balistes.

Les *Balistes* forment un genre de poissons tetraodontiformes, de la famille des Balistidae (« poissons-balistes »).

Le radical du nom de l’ordre est formé à partir des mots grecs *tetra*, quatre, et *odous*, dents[1] mais parmi les familles concernées, seuls les Tétraodontidés ont quatre plaques dentales. Ce groupe hétérogène est caractérisé par l’absence d’écailles imbriquées, des ouvertures branchiales de petite taille, une petite bouche et des pelviennes absentes ou transformées en épine enkystée dans une poche extensible[].

Les tétraodontiformes sont représentés par environ 360 espèces réparties dans dix familles, la plupart sont des espèces marines qui demeurent à l'intérieur et autour des récifs coralliens, mais une poignée d'espèces sont d'eau douce se trouvent dans les ruisseaux et les estuaires.

Ils n'ont pas de parents proches, comme nombre d’immigrés clandestins candidats pour la traversée pour Mayotte mais la comparaison s’arrête là.

Ce sont pour la plupart des poissons trapus, solidement bâtis mais lents et facilement patauds.

L’objectif de l’opération, ce sont 25 000 reconduites avant la fin de l’année.

Shikandra est une approche globale civilo-militaire visant à relever le défi de l’immigration clandestine par une présence H24, la protection des frontières, la réaffirmation de la présence à terre , l’approfondissement du travail judiciaire et la coopération avec les Comores.

***Pour se faire , plusieurs leviers seront activés :***

-Augmentation des effectifs de 22 personnes supplémentaires pour les frontières maritimes.

-35 fonctionnaires supplémentaires de la PAF pour la présence à terre.

-Renforcement de la chaine judiciaire et aides aux Comores à hauteur de 150 Millions d’euros.

Objectivement, il est tôt pour faire un bilan de cette opération mais le président, lui, en a fait un : 24 000 reconduites depuis le début de l’année contre 9 800 à la même date il y a un an, oubliant juste de préciser qu’il y a un an, les Comores avaient bloqué les reconduites suite aux expulsions d’étrangers à Mayotte.

Si l’opération a le mérite d’exister, je pense qu’elle doit monter en gamme avec notamment le volet civil et l’implication très forte du parquet tout comme il faut revoir les moyens à la hausse , à titre de comparaison, puisque le modèle c’est le plan Arpie lancée en Guyane en 2008 par Nicolas Sarkhozy, le plan Arpie c’est 350 militaires, des forces armées, 200 gendarmes déployés en permanence.

Parmi les éléments engagés, il y a les douanes, la PAF, la gendarmerie avec des unités déplacées de gendarmes mobiles, pelotons d’interventions de la garde républicaine, armée de terre, 3ème REI, 9ème RIMA et de nombreuses unités d’infanterie et de génie, des hélicoptères et des avions de l’armée de l’air, le parquet ainsi que des agents de l’office nationale des forets.

Le dispositif aérien était composé d’un avion CASA, de 3 hélicoptères Puma, d’un hélicoptère FENNEC et d’un hélicoptère EC-145 de la Gendarmerie.

**• La France c’est la santé**

Pour illustrer son propos, le président de la république confirme la création d’une Agence régionale de santé de plein exercice à Mayotte avec à sa tête, Dominique Voynet, ancienne ministre de Jacques CHIRAC, ancienne inspectrice à l’IGAS et médecin de formation.

L’ancienne élue « écologie les vert » pilotera cette ARS estampillée Mayotte dès le 1er janvier 2020, aboutissement d’un long combat et qui vient s’adosser à la sortie du centre hospitalier de Mayotte du groupement hospitalier du territoire qui nous unissait avec La Réunion que j’ai obtenu de haute lutte.

La 2ème annonce concerne la construction d’un 2ème hôpital.

C’est une excellente nouvelle pour Mayotte mais une annonce qui prend tout le monde de vitesse à commencer par le président du conseil de surveillance du centre hospitalier de Mayotte que je suis.

Je précise utilement, que j’avais, avec d’autres, défendu l’idée d’un nouvel hôpital il y a deux ans.

Le 8 novembre 2017, Agnès Buzyn, Ministre de la santé, en réponse à une question du Député Mansour KAMARDINE, avait annoncé 172 Millions d’euros pour le CHM.

L’établissement hospitalier était à l’époque paralysé par une grève orchestrée par l’intersyndicale et qui durait depuis plusieurs jours.

A l’époque, ce désir d’un 2ème hôpital nous avait conduit à prospecter plusieurs sites (combani, kahani, Doujani, Vahibé et Bandrélé).

Dans son annonce, la ministre de la santé, avait, quelque peu, orienté l’usage de ces fonds en évoquant notamment la création de lits supplémentaires et de nouveaux blocs de chirurgie.

En interne, la Direction avance deux arguments pour ne pas aller dans le sens du 2ème hôpital : l’enveloppe de 172 Millions ne suffira pas pour construire un nouvel hôpital et surtout l’état du réseau routier ne facilitera pas les évacuations sanitaires des malades.

C’est donc logiquement que la séance du 20 décembre 2017 présidée pour la dernière fois par mon illustre prédécesseur Thani Mohamed Soilihi, valide le projet de l’extension et de modernisation du CHM baptisé COPERMO (Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l’offre de soins).

Cette injonction du président de la république est donc une heureuse nouvelle sur un territoire qui est le plus grand désert médical de France mais qui souffre surtout de déficit d’établissements de santé : un seul centre hospitalier et quatre centres de référence.

A titre comparatif, à La Réunion, ce sont 9 centres hospitaliers et 15 centres de référence.

Cette bonne nouvelle ne lève pas les nombreuses interrogations :

-Quid des travaux d’urgence entamés avec l’inauguration récente de l’hélisurface et qui doivent se poursuivre avec la mise en place des parkings, d’un centre unique pour les consultations ?

-Quid du projet COPERMO qui visait notamment à calibrer la néonatologie pour être à la hauteur de la réputation de plus grande maternité d’Europe ?

-Comment boucler le financement pour ce deuxième hôpital et surtout quel site d’assiette ?

-Ne risquons-nous pas de perdre l’enveloppe de 172 millions qui a été actée faute de pouvoir avancer sur un chantier, on le voit aux contours incertains ?

L’avenir nous le dira mais tout faire pour que Mayotte ait cet outil pour désengorger Mamoudzou et développer cette île est le leitmotiv que je fais mien.

**• La France c’est l’éducation**

"Mayotte a une chance, c'est sa jeunesse, il faut donc là aussi être au rendez-vous", a déclaré le chef de l'État. Il a donc promis la création d'un rectorat de plein exercice, qui sera effectif au 1er janvier 2020, et des "efforts sur le recrutement du personnel enseignant". Il souhaite également "développer la formation locale des enseignants de premier et second degrés".

Il promet aussi une enveloppe de 430 millions d'euros allouée aux infrastructures scolaires d'ici 2022, et l'ouverture de 800 nouvelles classes "avant la fin de ce quinquennat" dans le premier degré, "ce qui nous permettra de supprimer la quasi-totalité des rotations scolaires". "Neuf nouveaux collèges, quatre nouveaux lycées, trois internats, trois cantines centrales constituent ce plan d'ici à 2022", a-t-il ajouté.

La mesure du petit-déjeuner offert, déjà proposé à 4000 élèves, sera doublée dans les écoles de Mayotte dès la rentrée prochaine "pour permettre à nos enfants d'avoir au moins un repas par jour correct et d'arriver le ventre plein à l'école", a-t-il déclaré.

Ce discours volontariste mérite d’être salué et pour la première j’ai envie d’y croire et ce, d’autant qu’on a mon humble avis, le meilleur vice-recteur, Gilles HALBOUT que Mayotte n’a jamais eu.

Cet optimisme reste tempéré par un point, la construction des 800 salles de classe en 2 ans.

Rappelons qu’en septembre 2017, le président de la république affichait l’objectif des 12 élèves par classe en CP.

Un objectif impossible à atteindre à Mayotte faute de locaux avec une démographie galopante de 44% de jeunes en scolaire en dix ans.

Ils étaient 101 004 élèves à la rentrée 2018/2019 soit 4 078 élèves de plus qu’en 2017.

Le SMIAM qui avait en charge cette compétence a disparu et la situation ne s’est pas améliorée.

Le gouvernement VALLS avait injecté 20 millions d’euros en 2016 pour accélérer les constructions mais le manque de salles de classe contraint toujours les communes à maintenir un système de rotation.

On peut donc qualifier l’annonce du président de la république de très optimiste d’autant qu’avant lui, François HOLLANDE avait promis 600 salles de classe et avant lui Nicolas SARKOZY « n’avait promis que  400 », tous ont échoué ce pari.

Le vice-recteur de Mayotte a donc raison de de repousser raisonnablement le calendrier à 2025 (ITW Flash info du 29 octobre) et surtout de fournir un tableau de bord très précis pour y arriver.

**• La France, ce sont des chances données à Mayotte pour réussir**

Le président de la république a annoncé, pour la mobilité, un programme routier et de transports en commun, des investissements sur le port réclamés par les maires lors du grand débat. Il veut en faire un "port essentiel dans cette capitale du Mozambique", car "c'est une voie d'expansion économique et d'opportunités à créer".

La modernisation du port et surtout une piste d’atterrissage plus longue pour l’aéroport de Mayotte. Une revendication phare sur l’île qui compte sur cette piste pour accueillir plus de compagnies aériennes et faire baisser le prix des billets. «Quand je suis arrivé à Mayotte, j’ai compris que la piste était trop courte parce qu’on freine beaucoup», C’est avec cette dernière annonce qu’Emmanuel Macron emporte les vivats du public qui était resté plutôt mou jusque-là., C’est une revendication de très longue date de la population, et une promesse de Jacques Chirac en 2001.

**• La France ne serait pas la France sans l’égalité, le 2ème mot de sa devise (liberté égalité Fraternité)**

J’entends par égalité, la convergence et l’alignement des droits sociaux sur le droit commun.

C’est le département qui impose cette thématique lors du court entretien accordé au président du conseil Départemental case rocher.

Avant de nous rencontrer pour évoquer le parachèvement de notre département dans sa première compétence, on a été (le président Soibahadine Ibrahim RAMADANI et moi) attentifs aux annonces du président sur le sujet.

Il a évoqué le problème des retraites, du travail des femmes, du handicap, et plus généralement, les ravages de la pauvreté. Pour y remédier, il a notamment annoncé des négociations concernant les "situations particulières" de départs à la retraite des travailleurs âgés "pénalisés sur le caractère largement informel de l'économie mahoraise.

*Il a ajouté qu’*un "dispositif de soutien à la garde d'enfants sera aussi mis en place, selon qui cette mesure permettra de "faciliter le travail des femmes" et de "lutter contre le travail informel". "Cent nouvelles places de crèches seront en outre financées en 2020, et chaque année suivante pendant trois ans."

L’entretien au cours duquel, les vice-présidents en charge des finances et le collègue en charge de la coopération et moi –même avons été conviés au dernier moment, a été l’occasion pour moi d’insister sur la nécessité d’aligner les prestations sociales existant à Mayotte sur le national d’une part et faire l’extension des droits sociaux inexistant sur le territoire, d’autre part.

J’ai proposé pour se faire, un plan en trois étapes :

-L’urgence, par la mise place des petites retraites, les primes d’activité et de fin d’année

-Le court terme (horizon 2022) par l’alignement des prestations étendues sur le droit commun.

- Le moyen terme( horizon 2030 au plus tard) par la mise en place des codes de la sécurité sociale et celui de la santé.

**• A nos actes manqués**

Nombre de nos concitoyens retiendront les petites phrases liées au clash entre une élue et une représentante du collectif ou encore celles liées au sabotage réel ou supposé du département sur le transport de nos concitoyens qui n’ont pu aller saluer le président de tous les français.

Cette visite a surtout manqué de préparation à la fois par les équipes administratives de nos collectivités et les représentants du pouvoir en place pour organiser et coordonner les taches à réaliser pour un tel évènement.

Mais l’acte qui a le plus fait défaut, c’est la demande politique concertée du territoire et cela devient la norme, hélas.

Le 1er février dernier le président de la république a reçu les élus ultramarins à l’Élysée.

La succession de nos interventions a démontré ce que chacun sait : les élus de ce territoire ne se parlent pas et sont incapables de se réunir pour préparer des séquences aussi importantes.

Est-ce à l’exécutif du département de réunir tous les élus ? (Question qu’on entend parfois)

La loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a supprimé la clause de compétence générale des Départements tout en maintenant la culture, le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et de l’éducation populaire dans le champ des compétences partagées. Elle a conforté les Départements dans leurs missions de solidarités humaines (prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l’accueil des jeunes enfants et de l’autonomie des personnes) et territoriales (ingénierie pour le compte des Communes et Intercommunalités).

La suppression de la clause de compétence générale fait du département, une collectivité comme les autres avec des compétences bien définies.

J’ajoute qu’en vertu de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, le 3e alinéa de l'article 72 de la Constitution de la Cinquième République française dispose : « Dans les conditions prévues par la loi, les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences ». L'article 72-2 de la Constitution française détaille des dispositions constitutionnelles consacrant la libre administration des collectivités territoriales.

On peut comprendre aisément que le rôle naturel du chef de l’exécutif du département à qui il incomberait la responsabilité de réunir les élus du territoire relève de l’imagination.

Je pense donc que l’initiative de réunir les élus peut émaner du président du département, encore faut-il qu’il soit pleinement associé à sa juste place dans le programme, mais rien n’empêche au président des Maires ou encore aux parlementaires de prendre des initiatives pour qu’enfin cette île parle d’une seule et unique voix, il en va de notre crédibilité, mieux, cela nous rendra audibles.

Je suis de ceux qui défendent l’idée de l’évolution institutionnelle précisément par ce qu’un chapitre entier est consacré à une rencontre régulière de nos élus, pour le coup, sous la responsabilité du président du Département-Région.

Le Mayotte de demain devra dire à ses hôtes ce qu’il pense, ce qu’il veut, ce qui est bon pour ce territoire pas attendre que Paris vienne imposer des thématiques.

**En guise de Conclusion**

Cette visite, du haut mes lunettes, est une bonne visite, nonobstant les couacs et autre impréparations.

D’abord par ce qu’elle répond à la première revendication issue de la grève de 2018 qui était l’insécurité et l’immigration.

Ensuite par ce qu’une annonce majeure liée à la piste longue, attendue de longue date par les Maorais me semble pour la première fois, concrète avec un échéancier avant la fin de la mandature pour les travaux, il convient néanmoins d’être vigilant pour que cette promesse soit tenue.

Enfin par ce que ce Président qu’on a présenté ici comme pro comorien depuis son discours du 26 mars 2017 à LABATTOIR (il était alors candidat), s’est montré un pakatchoyiste de la cause Maoraise au sein de la république( Maore na farantsa paka tcho).

Le bémol réside dans la préparation et l’organisation d’un tel évènement par notre ile, c’est ce pallier qu’on doit franchir, tous, pour être à la hauteur des enjeux.

RAHACHIRI

Issa ABDOU

Vice-président du Département en charge du médico-social

Président du Conseil de surveillance du CHM